

MAIRIE DE MARIGNIER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle Consulaire, le

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 A 19 Heures

Affiché le 23 octobre 2025

ORDRE DU JOUR
session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025
- Présentation des décisions municipales prises au titre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

I/FINANCES

- 1/Autorisation de programme et des crédits de paiement AP/CP pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur l'avenue de Châtillon suite aux travaux de contournement : mise à jour n°3
- 2/Approbation mise à jour décompte définitif sur fonds propres – programme 2022 opération avenue de Châtillon-RD6
- 3/Participation de la commune au programme de logements sociaux de CDC Habitat : Projet 39 logements sociaux – projet « Le Pré du Crêt »
- 4/versement des subventions exceptionnelles aux associations partenaires du marché automnal du samedi 27 septembre 2025
- 5/Versement des bénéfices à l'association « DES ELLES POUR VOUS » à la suite des actions menées sur la commune de Marignier pour « OCTOBRE ROSE »
- 6/Fixation du montant des subventions allouées aux associations partenaires du dispositif « Pass Sport et culture »

II/RESSOURCES HUMAINES

- 7/Règlement intérieur du service de Police Municipale
- 8/Participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation
- 9/Suppression/création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- 10/Tableau des emplois et des effectifs

Informations diverses

Le Maire,
Christophe PERY

